



PLAN DE FORMATION

OBJECTIF :

Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission du certificat de capacité professionnelle à la conduite des taxis.

PUBLIC CONCERNE :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire,
- être reconnu apte par un médecin agréé par la préfecture,
- être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) depuis moins de 2 ans,
- avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession.
- **Avoir permis et carte d'identité en cours de validité**

MOYENS D'ÉVALUATION :

Interrogations orales et écrites, évaluations continues, QCM à thème et du type examen.

Simulations de courses taxis en véhicules équipés, accompagné par un professionnel.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateurs titulaire du CCPCT avec une expérience professionnelle de plus de 10 ans, du BEPECASER, du BAFM.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Salle de cours avec vidéo projecteur, support numérique et documentations sur support papier.

site : WWW.la-liberation.fr

2 Rue Simone de Beauvoir 42580 L'ETRAT

Tél. 04 77 52 22 34 accueilpro@la-liberation.fr

Siret 322 119 009 000 15 Code APE : 8553Z

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 68322119009

N° Formation continue : 82 42 0014842



PROGRAMME DE FORMATION :

PREPARATION AUX EPREUVES

1/ Épreuves théoriques dite "épreuve d'admissibilité"

Les épreuves communes d'admissibilités sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée	Notation	Coefficient
A/ Réglementation du transport public particulier de personnes	45 min	Sur 20 points	3
B/ Gestion	45 min	Sur 20 points	2
C/ Sécurité routière	30 min	Sur 20 points	3
D/ Capacité d'expression et de compréhension en langue française	30 min	Sur 20 points	2
E/ Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise	30 min	Sur 20 points	1

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de taxi sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée	Notation	Coefficient
F/ Connaissance du territoire et de la réglementation locale	20 min	Sur 20 points	3
G/ Réglementation nationale de l'activité taxis et gestion propre à cette activité	30 min	Sur 20 points	3

2/ Épreuve pratique dite "épreuve d'admission"

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de vingt minutes, notée sur 20 points. La notation est effectuée selon les groupes de compétences suivants :

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi :

A/ Préparation et réalisation du parcours	2 points
B/ Sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ Facturation et utilisation des équipements spéciaux	3 points

site : WWW.la-liberation.fr

2 Rue Simone de Beauvoir 42580 L'ETRAT

Tél. 04 77 52 22 34 accueilpro@la-liberation.fr

Siret 322 119 009 000 15 Code APE : 8553Z

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 68322119009

N° Formation continue : 82 42 0014842



NOMBRE DE PARTICIPANTS : *12 personnes maximum par groupe/formateur*

HORAIRES :

De 08 h à 12 h et 13 h à 16 h

LIEU DE LA FORMATION :

Centre de Formation La Libération,
2 Rue Simone De Beauvoir
42580 L'ETRAT

DUREE :

Admissibilité : 140 h

Examen admissibilité : 7h

Admission : 35 h

Examen d'admission : 7h

Soit un total de 189 heures.

site : WWW.la-liberation.fr

2 Rue Simone de Beauvoir 42580 L'ETRAT

Tél. 04 77 52 22 34 accueilpro@la-liberation.fr

Siret 322 119 009 000 15 Code APE : 8553Z

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 68322119009

N° Formation continue : 82 42 0014842